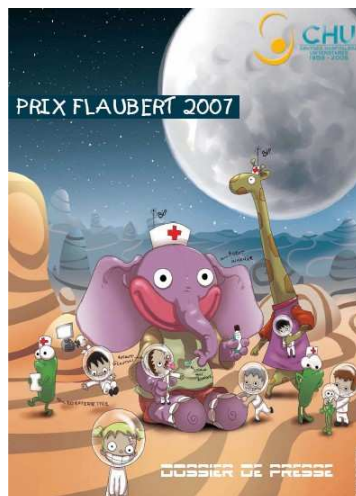


19 Octobre 2007

**COMMUNIQUE DE
PRESSE**
CHU de Toulouse

Contacts :
**DELEGATION
COMMUNICATION**
Marie-Claude Sudre
Tél. : 05 61 77 83 49
Fax : 05 61 77 85 21
sudre.mc@chu-toulouse.fr

Sylvie Goutnikoff
Chargée de communication
Tél : 05 61 77 91 30
Fax : 05 61 77 20 36
goutnikoff.s@chu-toulouse.fr



« L'Hôpital du futur » Le CHU de Toulouse participe au 3^{ème} prix Flaubert « concours de nouvelles de science fiction pour enfants »

« Laissez votre imagination guider vos écrits le temps d'un voyage dans l'hôpital du futur ! »,
Telles sont les consignes du 3^{ème} prix Flaubert, qui a souhaité cette année faire éclore tous les talents d'écriture à l'intérieur comme à l'extérieur de l'hôpital.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse a accepté de promouvoir cette opération avec 19 autres CHU et invite les jeunes comme les adultes à participer à cette opération qui s'inscrit dans le cadre du cinquantième anniversaire des Centres Hospitaliers Universitaires.

Un concours de nouvelles sur le thème « hôpital du futur »

Le concours de nouvelles « Prix Flaubert » a pour vocation de renforcer les liens entre l'hôpital et la cité, volonté qui s'affirme d'ailleurs à travers l'ensemble des projets culturels déclinés sur tous les établissements du CHU de Toulouse. Pour sa troisième édition, le prix Flaubert de la nouvelle de science fiction a pour thème « **L'Hôpital du futur** ».

Ce concours propose à tous les publics, qu'ils soient adultes ou enfants, d'écrire une nouvelle pour enfants, 4 pages composées chacune de 1500 signes (espaces compris soit 6000 caractères dactylographiés).

Les nouvelles sont à transmettre jusqu'au **15 Décembre** à l'adresse suivante :

CHU de TOULOUSE
Sylvie Goutnikoff - Chargée de Communication
Prix Flaubert 2007
Hôpital Purpan - Place du Docteur Baylac - TSA 40031
31059 Toulouse cedex 9

ou par mail : prix.flaubert@chu-toulouse.fr

Sélection des nouvelles

Un jury composé de professionnels de la santé et de personnalités extérieures (journalistes éditeurs...) sélectionnera le toulousain qui aura rédigé la meilleure nouvelle qui représentera ainsi le CHU de Toulouse

Edition d'un livre publiant les meilleures nouvelles.

Les meilleurs lauréats sélectionnés par les 19 CHU qui participent au Prix Flaubert, verront leurs textes publiés dans un livre illustré par un artiste reconnu et édité par les éditions « Petit à Petit » (Groupe La Martinière).

Un prix « Coup de cœur junior » récompensera, dans chaque CHU, la meilleure nouvelle écrite par un auteur en herbe !

**« L'Hôpital du futur »
Le CHU de Toulouse participe
au 3^{ème} prix Flaubert
« concours de nouvelles
de science fiction pour enfants »
(suite)**

A travers la publication et la vente du livre l'objectif du prix Flaubert pour 2008 est une fois encore d'améliorer l'accueil et les conditions de vie des enfants et adolescents lors d'une hospitalisation. La mise en place d'un projet culturel dans chaque CHU partenaire sera l'aboutissement de cet événement littéraire.

Règlement du concours :

Article 1 : Le concours de nouvelles "Prix Flaubert" est ouvert à tous. La participation est gratuite ; elle est interdite aux membres du jury.

Article 2 : Un seul récit par candidat sera accepté. Il ne devra pas dépasser 4 pages composées chacune de 1500 signes (espaces compris). Toute nouvelle comportant trop de signes ne sera pas relue.

Les nouvelles pourront parvenir par voie postale à :
prix.flaubert@chu-toulouse.fr

Article 3 : Les nouvelles seront rédigées en langue française. Le jury tiendra le plus grand compte de la forme : orthographe, syntaxe, style. LE THEME SERA IMPERATIVEMENT RESPECTE.

Article 4 : Pour conserver l'anonymat du rédacteur, l'œuvre sera accompagnée d'une feuille séparée qui portera les nom, prénom, adresse et téléphone de l'auteur en CAPITALES D'IMPRIMERIE.

Article 5 : Le jury, composé de personnalités de l'hôpital, du monde de l'édition et de la culture, ..., désignera en toute indépendance les lauréats du Prix parmi les œuvres qui lui auront été soumises. Il se réserve le droit de ne pas décerner un Prix. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 6 : Les manuscrits ne seront pas restitués aux auteurs. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.

Article 7 : Les lauréats et les sélectionnés sont tenus d'accepter que leur récit soit publiés dans un recueil qui sera édité et vendu au profit d'une œuvre.

Article 8 : Les lauréats seront prévenus par les organisateurs. Leur présence ou celle de leurs représentants est souhaitable lors de la remise officielle des Prix. Les résultats seront également consultables sur les sites Internet des CHU.

Article 9 : Le fait de participer au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

AUCUNE NOUVELLE NE SERA RETENUE APRES LA DATE LIMITE DE PARTICIPATION.

Site Internet CHU de Toulouse : <http://www.chu-toulouse.fr>